

Pôle communication
24.65.42

Mercredi 7 juin 2023

INFORMATION PRESSE

Moratoire sur l'exploration et l'exploitation des ressources minérales dans l'espace maritime : le gouvernement adopte le projet de loi du pays

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté, ce mercredi 7 juin, le projet de loi du pays portant moratoire sur l'exploration et l'exploitation des ressources minérales au sein de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie. Le texte va maintenant poursuivre son parcours législatif au Congrès, où il sera examiné au cours des prochains mois.

Ce projet de loi du pays, porté par le membre du gouvernement Jérémie Katidjo-Monnier, chargé de la transition écologique et du Parc naturel de la mer de Corail, est une avancée décisive pour l'avenir de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie et la protection de la biodiversité exceptionnelle de ses fonds marins.

L'exploitation des fonds marins est une industrie naissante qui suscite de vifs débats au niveau mondial. Les risques pour les écosystèmes fragiles du fonds des océans et les dégâts en cascade qui pourraient remonter jusqu'à la surface ne peuvent être déterminés avec précision. Nous n'avons aujourd'hui pas de recul sur les impacts réels de ces activités, mais nous pouvons légitimement supposer qu'elles affectent fortement leur environnement.

La Nouvelle-Calédonie dispose d'un patrimoine marin exceptionnel, riche à la fois de sa biodiversité unique avec plus de 9 000 espèces marines présentes sur sa barrière récifale, mais aussi par sa géo-diversité remarquable qui suscite un intérêt prononcé des scientifiques.

Depuis 1998, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est pleinement compétent sur la gestion des 1 300 000 km² qui constituent sa zone économique exclusive (ZEE) et le président Louis Mapou avec le membre chargé du Parc naturel de la mer de Corail se sont considérablement investis sur ce sujet majeur.

« Nous, dirigeants d'Océanie, devons prendre nos responsabilités en termes d'utilisation, de gestion et de conservation durable de l'océan. Aujourd'hui, il est important de préserver les grands équilibres marins, tant pour l'exploitation des pêches, que pour l'exploration des ressources sous-marines, pour lesquelles un moratoire semble être nécessaire ».

Le président Louis Mapou, lors du cinquième Sommet France-Océanie le 19 juillet 2021.

Depuis cette déclaration, un important travail de concertation avec toutes les parties prenantes impliquées dans la gestion du Parc naturel de la mer de Corail a été lancé, permettant d'aboutir au texte examiné ce jour par le gouvernement. Ce projet calédonien a aussi été discuté avec les acteurs nationaux et internationaux.

Le moratoire va garantir le bon développement de l'écosystème marin en écartant toute pression nouvelle liée à l'exploitation minière, pétrolière ou gazière des fonds. Les espèces marines continueront à prospérer, les habitats naturels seront préservés, et les communautés qui dépendent de la pêche en bénéficieront. Le gouvernement de Nouvelle Calédonie s'engage ainsi pour éviter la destruction, avant même leur découverte, des écosystèmes des grands fonds - encore en grande partie inexplorés. La recherche scientifique sera elle toujours encouragée.

Il est aussi important de souligner la dimension intergénérationnelle du moratoire. Le Parc naturel de la mer de Corail est un joyau de biodiversité qu'il est nécessaire de protéger pour les générations futures.

« Le moratoire est un véritable passage de relai entre les générations, un héritage que nous avons reçu de nos anciens et que nous transmettons à nos enfants.

Avec cette loi de Pays, nous allons faire une pause, permettre une respiration pendant une période d'au moins 10 ans, et ce sera aux jeunes calédoniennes et calédoniens de décider de ce qu'il conviendra de faire à l'avenir quand ils auront le recul nécessaire. »

Jérémie Katidjo Monnier, membre du Gouvernement chargé de la transition écologique et du Parc naturel de la mer de Corail.

Il est à noter que cette démarche calédonienne est complémentaire de celle engagée au niveau national avec la résolution votée à l'Assemblée Nationale début 2023 invitant le Gouvernement hexagonal à défendre un moratoire sur l'exploitation minière des fonds marins dans les eaux internationales. Ce positionnement de la représentation nationale s'inscrit dans la même lignée que d'autres pays qui se positionnent aussi en faveur d'un moratoire. Elle fait aussi écho au moratoire voté en décembre 2022 par l'Assemblée de Polynésie Française.

* *
*